

Département du Gers
Arrondissement : AUCH
COMMUNE DE PRENERON

ARRETÉ :

AR_2014_07

Arrêté portant délégation de fonction et signature des adjoints

Le Maire :

Le Maire de la commune de PRENERON,
VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au maire le pouvoir de déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions de ses adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Monsieur CASSAGNE, Jean-Claude, 1er adjoint est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité , en matière de : Finances locales

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer les documents concernant les finances locales, titre de recette, mandat de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs.

ARTICLE 2 :

Monsieur GAINARD, Jérôme, 2eme adjoint est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité , en matière de : Bâtiments communaux

Délégations lui est également donnée à l'effet de signer les documents se rapportant aux bâtiments communaux.

ARTICLE 3 :

Monsieur FOUCONNIER, Olivier, 3eme adjoint est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité , en matière de : Voirie et associations communales

Délégation lui est donnée à l'effet de signer les documents se rapportant à la voirie et aux associations communales.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 30 mars 2014

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° AR_2014_04 du 22 avril 2014.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera :

Inséré au registre des actes de la mairie,

Transmis à Monsieur le Préfet du Gers,

Publié, Affiché et Notifié aux intéressés.

Fait à PRENERON, le 27 Mai 2014

Le Maire : Guy FAVAREL

Date réception préfecture
et publication le 27 mai 2014

